



**Augmentation du capital
réservée aux membres du personnel
de Colruyt Group
2025**

Colruyt Group
Société anonyme

Siège de la société :
Edingensesteenweg 196
1500 Hal

TVA-BE-0400.378.485
RPM Bruxelles

INFORMATION AUX MEMBRES DU PERSONNEL :

OFFRE EN SOUSCRIPTION DE MAXIMUM

1.000.000 ACTIONS NOUVELLES, SANS MENTION DE VALEUR NOMINALE,

RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DE COLRUYT GROUP

OCTOBRE 2025

Le texte original de la présente information est rédigé en néerlandais.
La concordance des différentes versions a été vérifiée par le Conseil d'administration qui déclare en assumer la responsabilité.

CONTENU

I.	Personnes responsables de cette information et du contrôle des comptes	5
	1.0. Personnes qui assument la responsabilité de cette information	5
	1.1. Responsable du contrôle des comptes annuels	5
	1.2. Personne de contact concernant cette information	5
II.	Renseignements concernant l'inscription sur Euronext Brussels et les actions qui en font l'objet	6
	2.0. Renseignements concernant les actions dont l'inscription sur Euronext Brussels est demandée	6
	2.0.0. Autorisations et résolutions	
	Rapport du Conseil d'administration et rapport du commissaire à l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires	6
	2.0.1. Droits attachés aux actions	7
	2.0.2. Réduction d'impôt sur les actions de l'employeur	7
	2.0.3. Retenues fiscales sur les dividendes	7
	2.0.4. Cessibilité des actions	8
	2.0.5. Date d'entrée en jouissance des droits	8
	2.0.6. Inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels	8
	2.0.7. Service financier	8
	2.0.8. Droit applicable - Tribunaux compétents	9
	2.1. Renseignements concernant l'émission publique	9
	2.1.0. Droit de préférence	9
	2.1.1. Prix d'émission	9
	2.1.2. Période de souscription	9
	2.1.3. Délivrance des actions	9
	2.1.4. Charges relatives à l'opération d'émission	10
	2.1.5. Affectation du produit de l'émission	10
	2.2. Renseignements concernant l'inscription des actions sur Euronext Brussels	10
	2.2.0. Description des actions	10
	2.2.1. Inscription des actions nouvellement créées à la suite de l'augmentation de capital réservée au personnel sur Euronext Brussels	11
	2.2.2. Inscription sur Euronext Brussels	11
III.	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital	12
	3.0. Capital	12
	3.1. Actionnaires	13
	3.2. Composition de Colruyt Group	14
IV.	Renseignements concernant le patrimoine, la situation financière et les	

résultats de l'émetteur	18
4.0. Comptes annuels consolidés de Colruyt Group	18
4.1. Résultat - dividende par action (participante)	20
4.2. État consolidé des flux de trésorerie	21
V. Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives de l'émetteur	22
5.0. Évolutions récentes et perspectives	22
5.1. Données boursières récentes (cours de clôture)	26
5.2. Rapport annuel	26
Annexes	28
Lettre aux membres du personnel	
Modalités	
Bulletin de souscription	
Procuration	

CHAPITRE I :
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES
DE CETTE INFORMATION ET LE CONTRÔLE DES COMPTES

1.0. Personnes qui assument la responsabilité de cette information

Colruyt Group SA
Edingensesteenweg 196
1500 Hal

Le Conseil d'administration de la SA Colruyt Group certifie qu'à sa connaissance, les données contenues dans cette information, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Pour le Conseil d'administration.

Kriya One BV
Ayant comme représentant permanent
Jef Colruyt
Administrateur - Président

Korys Business Services III NV
Ayant comme représentant permanent
Wim Colruyt
Administrateur

1.1. Responsable du contrôle des comptes annuels

Les bilans et comptes de résultats de Colruyt Group, ainsi que les comptes annuels de la SA Colruyt Group relatifs aux 3 derniers exercices comptables ont été vérifiés et attestés sans réserve par le commissaire.

Commissaire :

Ernst & Young Réviseurs d'entreprises SRL
Représentée indirectement par Madame Eef Naessens
De Kleetlaan 2
1831 Diegem

1.2. Personne de contact concernant cette information

Tous renseignements concernant cette offre en souscription et cette information peuvent être obtenus auprès de :

Kris Castelein
Secrétaire du Conseil d'administration
Tél. 02/363.55.45 ou 74487 (interne)
kris.castelein@colruytgroup.com

adresse : c/o Colruyt Group SA
Edingensesteenweg 196
1500 Hal

CHAPITRE II :
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION SUR EURONEXT BRUSSELS
ET LES ACTIONS QUI EN FONT L'OBJET

2.0. Renseignements concernant les actions dont l'inscription sur Euronext Brussels est demandée

2.0.0. Autorisations et résolutions

Le rapport du Conseil d'administration de la SA Colruyt Group et le rapport de la SRL Ernst & Young Réviseurs d'entreprises à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de la présente émission peuvent être consultés sur le site web de la société : www.colruytgroup.com (investisseurs) et peut également être obtenu sur demande auprès de la direction financière.

L'émission de nouvelles actions en octobre-novembre 2025 réservée aux membres du personnel de Colruyt Group, constitue déjà la trente-neuvième augmentation consécutive de ce type. La première date de 1987, la dernière de novembre 2024. Lors de cette dernière augmentation de capital, le personnel a souscrit à 148.117 actions, représentant un montant total de EUR 5,7 millions.

La souscription aux nouvelles actions est exclusivement réservée aux membres du personnel de Colruyt Group y ayant droit qui, au 20 octobre 2025 (date d'ouverture de la souscription), sont employés par l'une des sociétés appartenant à Colruyt Group depuis au moins six mois, qui relèvent déjà de la gestion centrale du service du personnel People&Organisation (P&O) et dont le contrat de travail n'a pas été résilié, ni par l'employeur, ni par le travailleur.

Dans le cadre de la présente opération, les membres du personnel y ayant droit peuvent souscrire à 1.000.000 nouvelles actions, avec un maximum de 5.000 actions par membre du personnel. Si le nombre de souscriptions excède le nombre maximum de 1.000.000, il sera procédé à une répartition.

Si les 1.000.000 nouvelles actions étaient souscrites, cela représenterait une dilution de 0,80 % pour les actionnaires existants.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 octobre 2025 a fixé le prix de l'émission sur la base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt durant les 30 jours précédent l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 octobre 2025, après application d'une décote de maximum 20 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 octobre 2025 a fixé le prix d'émission à EUR 30,45 par action.

Le montant maximum de l'augmentation du capital souscrit, après incorporation de la prime d'émission, est de EUR 30,45 millions.

La présente opération est soumise au droit belge et relève de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Nous attirons l'attention des candidats-investisseurs sur le fait qu'il n'y a aucune garantie sur le capital investi. De plus, chaque investisseur encourt les risques liés à l'inscription des actions sur Euronext Brussels quant aux variations du cours tant vers le haut que vers le bas. Il est dès lors

demandé à chaque collaborateur dans la lettre d'inscription d'être suffisamment au courant de son profil d'investissement.

2.0.1. Droits attachés aux actions

Les actions nouvelles confèrent un droit d'accès à l'Assemblée générale dès leur création et chaque action donne droit à une voix.

Chaque membre du personnel peut recevoir un titre de propriété pour ses actions, sous la forme d'un certificat d'inscription dans le registre des actions.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices éventuels de la SA Colruyt Group à partir de l'année comptable en cours 2025-2026 (qui débute au 1^{er} avril 2025). Les dividendes éventuels seront distribués aux périodes et aux lieux à fixer par le Conseil d'administration. Les dividendes seront directement versés, à la mise en paiement, à chaque membre du personnel-actionnaire. La direction financière de la SA Colruyt Group se chargera des paiements. Le droit au dividende est prescrit après 5 ans.

En cas de liquidation, le boni sera réparti proportionnellement à l'apport, sans droit de préférence.

2.0.2. Réduction d'impôt sur les actions de l'employeur

Les membres du personnel souscrivant à de nouvelles actions dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux membres du personnel de Colruyt Group y ayant droit entrent en ligne de compte pour une « réduction d'impôt pour souscription et versement d'actions de l'employeur » (cf. épargne-pension sous l'ancien régime Monory-bis). La réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur s'élève à 30 % sur un montant maximum de EUR **840,00** (année de revenus 2025, exercice d'imposition 2026). Tous les membres du personnel peuvent dans leur déclaration d'impôt personnelle toutefois choisir entre l'application d'une réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur ou pour l'épargne-pension par le biais d'un fonds bancaire. Un cumul des deux options n'est pas autorisé.

2.0.3. Retenues fiscales sur les dividendes

Les impôts exigibles sur les dividendes sont à charge des bénéficiaires de ces dividendes. Les retenues fiscales à la source sont également à charge des bénéficiaires des dividendes.

Le dividende brut de ces actions nominatives sera, compte tenu de la législation fiscale actuelle, soumis à un précompte mobilier sur les dividendes de 30 %.

Au terme de la période d'inaccessibilité et après conversion des actions nominatives en actions dématérialisées, la société paiera le dividende après déduction d'un précompte mobilier de 30 % (sous le régime fiscal actuel), sur présentation du coupon de l'action ordinaire dématérialisée.

Le dividende brut de ces actions entre en ligne de compte pour une exonération fiscale à l'impôt des personnes physiques, à concurrence de 30 % sur un maximum de EUR **859,00** de dividende brut perçu (année de revenus 2025, exercice d'imposition 2026). Un maximum de EUR 257,70 de précompte mobilier retenu (EUR 859 x 30 %) peut donc être récupéré par le biais de la déclaration

d'impôt sur le revenu des personnes physiques. Cette exonération s'applique individuellement à chaque contribuable.

2.0.4. Cessibilité des actions

Les actions émises à l'occasion de cette augmentation de capital sont, conformément à l'art. 7:204 du Code des sociétés et des associations, nominatives et incessibles pendant une période de 5 ans à partir de la souscription.

Les actions des membres du personnel qui, au cours de cette période de 5 ans, quittent *volontairement* la société restent soumises à la règle d'incessibilité mentionnée ci-dessus. Le détenteur des actions notifiera à la société tout changement d'adresse, d'adresse électronique, de compte bancaire ou de compte de titres.

Les actions sont toutefois cessibles anticipativement en cas de licenciement ou de mise à la retraite du membre du personnel, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier, de son conjoint ou partenaire cohabitant légal durant la période de 5 ans.

Au terme de la période de 5 ans, tout souscripteur demande, par le fait même de sa souscription, de convertir les actions nominatives concernées en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans. À ce moment, les actions seront transférées à son compte-titres qu'il s'engage à ouvrir d'ici là. Dans ce cadre, le soumissionnaire doit respecter la réglementation en vigueur en matière d'abus de marché (y compris le délit d'initié, la divulgation illicite d'informations privilégiées et la manipulation de marché) en tant qu'employé d'une entité cotée en bourse, et assumer les risques liés au non-respect de ladite législation (pour plus d'informations à ce sujet, voir doc1.323.155).

2.0.5. Date d'entrée en jouissance des droits

Les droits attachés aux actions nouvelles portent jouissance à partir de la date de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital (fin décembre) résultant des actions nouvelles à créer.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices à compter de l'exercice 2025-2026 en cours (qui débute au 1^{er} avril 2025).

2.0.6. Inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels

L'inscription des actions nouvelles sur les listes des cours d'Euronext Brussels sera immédiatement demandée.

2.0.7. Service financier

Euroclear Belgium et BNP Paribas Fortis se chargent du service financier.

2.0.8. Droit applicable et tribunaux compétents

L'offre est soumise au droit belge. Tout litige relatif à cette opération est de la compétence exclusive des tribunaux belges.

2.1. Renseignements concernant l'émission publique

2.1.0. Droit de préférence

L'augmentation de capital se fait avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants en faveur des membres du personnel de Colruyt Group y ayant droit. Et ce, étant donné que l'augmentation de capital est strictement réservée au personnel susmentionné.

Le prix d'émission de l'action a été fixé sur la base du cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) de cette action durant les 30 jours précédent l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de cette émission.

Considérant que les actions issues de cette augmentation de capital sont inaccessibles pendant une période de 5 ans, une décote de maximum 20 % sera appliquée sur la valeur moyenne en bourse.

2.1.1. Prix d'émission

- Le cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) des 30 jours précédent l'Assemblée Générale Extraordinaire est de EUR 35,45.
- Décote maximale de 20 % : EUR 7,09.
- Le prix d'émission fixé par action est de : EUR 30,45 (après application d'une décote de 14,10 % ou EUR 5,00).
- Pair comptable de l'action : EUR 3,09.
- Prime d'émission : la différence entre le prix d'émission et le pair comptable : EUR 27,36.
- Frais à charge du souscripteur : néant.
- Les actions souscrites doivent être payées immédiatement par le souscripteur par virement du montant correspondant, au profit de la SA Colruyt Group.

2.1.2. Période de souscription

La période de souscription est ouverte du 20 octobre 2025 au 19 novembre 2025.

La direction financière de la SA Colruyt Group, soutenue par la direction du personnel, est chargée de recueillir les souscriptions.

2.1.3. Délivrance des actions

Les actions nouvelles à créer sont nominatives. Elles naissent donc par une inscription dans le registre électronique des actions de la SA Colruyt Group.

Au terme de la période d'inaccessibilité de 5 ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées au compte-titres du souscripteur.

Si un membre du personnel peut obtenir la cession anticipée de ses actions pendant la période de 5 ans, il doit adresser une demande à cet effet à la direction financière de la SA Colruyt Group. Dans ce cas, les actions seront converties en actions dématérialisées et transférées au compte-titres que le souscripteur aura ouvert à cet effet et dont il transmettra le numéro à la direction financière de la SA Colruyt Group en même temps que sa demande.

2.1.4. Charges relatives à l'opération d'émission

Ces charges sont évaluées à EUR 5.000 et seront intégralement supportées par la SA Colruyt Group. Elles comprennent entre autres les frais de publicité, les frais d'expédition, les frais notariaux et les frais administratifs.

2.1.5. Affectation du produit de l'émission

Le produit maximal sera déterminé en multipliant le prix d'émission par le nombre maximum de nouvelles actions à émettre (1.000.000).

Le produit maximal s'élève à EUR 30,45 millions.

Sur la base du taux de réponse enregistré les années précédentes et du prix de souscription, le produit net attendu de l'émission peut être estimé entre EUR 5 millions et EUR 10 millions ; ces capitaux seront affectés principalement au financement du programme d'investissement de la SA Colruyt Group et des filiales sous-jacentes.

2.2. Renseignements concernant l'inscription des actions sur Euronext Brussels

2.2.0. Description des actions

L'inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels sera demandée pour un maximum de 1.000.000 actions ordinaires de la SA Colruyt Group, sans mention de valeur nominale.

Le nombre exact d'actions sera précisé après la clôture de la période de souscription, ouverte du 20/10/2025 au 19/11/2025.

Il a été proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 octobre 2025 de fixer le prix d'émission sur la base du cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) de l'action Colruyt durant les 30 jours précédent l'Assemblée Générale Extraordinaire, après application d'une décote de maximum 20 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 octobre 2025 a fixé le prix de souscription à EUR 30,45 par action.

2.2.1. Inscription des actions nouvellement créées à la suite de l'augmentation de capital réservée au personnel sur Euronext Brussels

Conformément à l'art. 7:204 du Code des sociétés et des associations, les actions sont nominatives et incessibles pendant une période de 5 ans à partir de la souscription. Ces actions sont néanmoins cessibles anticipativement en cas de licenciement ou de mise à la retraite d'un membre du personnel, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier, de son conjoint ou partenaire cohabitant légal. L'admission à la cote sera demandée.

Le souscripteur demande, par le fait même de sa souscription, de convertir les actions concernées en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

2.2.2. Inscription sur Euronext Brussels

Les actions existantes de la SA Colruyt Group sont déjà inscrites sur les listes des cours d'Euronext Brussels.

Actuellement, le nombre de titres inscrits sur les listes de cours d'Euronext Brussels s'élève à 124.497.858 actions ordinaires Colruyt.

CHAPITRE III :
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
CONCERNANT L'ÉMETTEUR ET SON CAPITAL

(Source : rapport annuel SA Colruyt Group 2024-2025)

3.0. Capital

ÉTAT DU CAPITAL	Montants (en EUR millions)	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit		
- Au terme de l'exercice précédent 23/24	378,98	127.348.890
- Modifications au cours de l'exercice		
- Augmentation de capital réservée au personnel	5,70	+148.968
- Destruction d'actions propres	0	-3000.000
- Au terme de l'exercice 24/25	384,69	124.497.858
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions ordinaires	384,69	124.497.858
2.2. Actions nominatives ou dématérialisées		
Nominatives		97.856.508
Dématérialisées		26.641.350
B. Actions propres détenues par (situation au 30/09/2025)		
- la société elle-même		4.504.215
C. Capital autorisé non souscrit	384,69	

Les nouvelles actions émises n'existeront que comme actions nominatives ou actions dématérialisées. Toutes les actions confèrent le droit de vote et sont émises sans mention de la valeur nominale.

3.1. Actionnaires

La structure de l'actionnariat de la SA Colruyt Group, sur la base de la dernière actualisation faisant suite à l'accord de concert (cf. art. 74) :

Parties concernées	Situation au 22/08/2025
Korys SA	82.817.325
Korys Investments SA	1.128.833
Korys Management Investments SRL	306.687
Colruyt Group SA	4.192.417
CGMI SRL	212.673
Korys Business Services I SA	1.000
Korys Business Services II SA	1.000
Korys Business Services III SA	1.000
Stiftung Pro Creatura, fondation de droit suisse	144.255
Impact Capital SA	60.000
Personnes physiques (qui détiennent directement ou indirectement moins de 3% des titres assortis d'un droit de vote de la société)	8.064.717

Dénominateur : 124.497.858 (situation 22/08/2025)

La SA Colruyt Group est réputée agir de concert en application de l'article 3 §2 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

Le nombre d'actions de concert s'élève à 96.929.907 , soit 77,86% du nombre total d'actions.

3.2. Colruyt Group

(Source : rapport annuel Colruyt Group SA 2024/2025 – Note 34)

COLRUYT GROUP CONSOLIDÉ : COMPOSITION DE COLRUYT GROUP

Entreprise

Colruyt Group SA, établie à Hal, Belgique

Filiales

34.2 Filiales

AB Restauration S.A.	Avenue du Levant 13	5030 Gembloux, Belgique	0475 405 017	100%
Agripartners S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 417	100%
Ahara S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 443 696	100%
Alegre IT S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0685 467 425	100%
Antwerp Fashion Outlet S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0552 682 838	100%
Apotheek Beaujean Centrum SRL	Ninoofsesteenweg 30	1500 Hal, Belgique	0417 394 958	100%
Apotheek Noorderlaan S.A.	Noorderlaan 104, bus H	2030 Anvers, Belgique	0894 785 309	100%
Banden Deprost S.A.	Zinkstraat 6	1500 Hal, Belgique	0424 880 586	100%
Bavingsveld S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0441 486 194	100%
Bellacoola S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0550 532 804	100%
Bike Republic S.A.	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0823 778 933	100%
Bio-Planet Luxembourg S.A.	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B262737	100%
Bio-Planet S.A.	Victor Demesmaekerstraat 167	1500 Hal, Belgique	0472 405 143	100%
Bottles S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1004 058 282	100%
Buurtwinkels OKay S.A.	Victor Demesmaekerstraat 167	1500 Hal, Belgique	0464 994 145	100%
Cavrilo S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0458 979 551	100%
Cedox S.A.	Menenstraat 268	8560 Wevelgem, Belgique	0434 445 182	100%
CGMI SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 301 067	100%
Chanteloup SCI	Boulevard du 13 Juin 1944, 21	14310 Villers-Bocage, France	893 918 532	100%
Codevco II RDC SASU	Av. Pierre Mulele 17, bureau 203, Infinity Center, Commune de Gombe	Kinshasa, République démocratique du Congo	CD/KNG/RCCM/21-B-01809	100%
Codevco X S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 300 572	100%
Codevco XIX S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1018 082 405	100%
Codevco XVI S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0795 538 768	100%
Codevco XVII S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1004 058 480	100%
Codevco XVIII S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1004 060 163	100%
Codifrance SAS	Zone Industrielle, Rue de Saint Barthélémy 66	45110 Châteauneuf-sur-Loire, France	824 116 099	100%
Colim S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0400 374 725	100%
Colimpo S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0685 762 581	100%
Colimpo Private Limited	Unit 08-09, 13th floor, New Mandarin Plaza, Tower A 14, Science Museum Road, Tsimshatsui East	Kowloon, Hong Kong	59139630 000 11 18 0	100%
Colruyt Afrique SAS	Sacré Coeur III VDN, Villa numéro 10684, Boite Postale 4579	Dakar, Sénégal	SN DKR 2020 B 13136	100%
Colruyt Cash and Carry S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 318	100%
Colruyt Food Retail S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 615	100%
Colruyt Gestion S.A.	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B137485	100%
Colruyt Group India Private LTD	Building N°21, Mindspace, Raheja IT Park, Survey nr 64 (Part) HITEC City	Madhapur, Hyderabad, Telangana State, Inde - 500081	U72300TG2007 PTC053130	100%
Colruyt Luxembourg S.A.	Z.I. Um Woeller 6	4410 Sanem, Grand-Duché de Luxembourg	B124296	100%
Colruyt Retail France SAS	Zone Industrielle, Rue des Entrepotés 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	789 139 789	100%
CoMarkt S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0795 538 570	100%

Cycles IMP SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0444 947 017	100%
Daltix S.A.	Ottergemsesteenweg-Zuid 808, boîte B160	9000 Gand, Belgique	0661 713 511	100%
Daltix Unipessoal LDA	Avenida Antonio Augusto Aguiar 130 Piso 1	1050-020 Lisbonne, Portugal	0514 607 769	100%
Darzana S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 443 795	100%
Davytrans S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0413 920 972	100%
Delden SRL	Rue de Tubize 2	1440 Braine-le-Château, Belgique	0446 013 126	100%
Delidis S.A.	Kloosterstraat 58	2275 Lille, Belgique	0404 172 472	100%
Do Invest Lux S.A.	Rue de Beggen 233-241	1221 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B181441	100%
Do Invest S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0817 092 663	100%
Echo Bay S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0839 710 489	100%
E-Logistics S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0830 292 878	100%
EW 738/740 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0505 738 994	100%
Fashion For Stars SRL ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0822 734 402	100%
Fashion Store S.A. ⁽¹⁾	Hulstsestraat 6	2431 Laakdal, Belgique	0438 233 132	100%
Faye S.A. ⁽¹⁾	Hulstsestraat 6	2431 Laakdal, Belgique	0729 785 438	100%
Finco France SARL	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	848 012 209	100%
Fitness New Generation SRL	Statiestraat 3, boîte B	2560 Nijlen, Belgique	0739 859 481	100%
Fleetco S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0423 051 939	100%
Florin'Store SRL ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0835 080 918	100%
FS France Marmoutier SASU ⁽¹⁾	Rue de la Gare 3087	59299 Boeschepe, France	980 818 892	100%
FS France Schweighouse SASU ⁽¹⁾	Rue de la Gare 3087	59299 Boeschepe, France	980 838 700	100%
FS France Soissons SASU ⁽¹⁾	Rue de la Gare 3087	59299 Boeschepe, France	980 833 123	100%
Gerli Erasmus S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0700 575 174	100%
Hansamukh Software Solutions Private LTD ⁽¹⁾	Western Dallas Sy. No. 83/1 Raidurg Village, 4th floor, Serilingampally Mandal	Hyderabad, Telangana State, India - 500032	U72900TG2018PTC122374	100%
Harrar S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0848 568 965	100%
Het Zilverleven SRL	Izenbergstraat 175	8690 Alveringem, Belgique	0715 775 767	100%
Immo Colruyt France SASU	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	319 642 252	100%
Immo Colruyt Luxembourg S.A.	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B195799	100%
Immo Roelandt S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1018 078 148	100%
Immoco SARL	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	527 664 965	100%
Izock SRL	Kerkstraat 132-134	1851 Humbeek, Belgique	0426 190 284	100%
Jims Expansion S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0545 977 663	100%
Jims S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0423 644 035	100%
Kazo SRL ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0839 343 473	100%
KS Multimarques SAS ⁽¹⁾	Avenue Marguerite Puhl Demange	54150 Val-de-Briey, France	888 024 056	100%
Locré S.A.	Rue de Neudorf 534	2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B59147	100%
Megapara SAS	Avenue Franklin Roosevelt 8	59600 Maubeuge, France	880 595 731	100%
Monashee SRL ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0836 421 892	100%
Mycor S.A. ⁽¹⁾	Hulstsestraat 6	2431 Laakdal, Belgique	0715 657 189	100%
Myreas SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0733 909 522	90%
Nationale4 S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0550 533 297	100%
Newpharma Group S.A.	Rue du Charbonnage 10, boîte B2	4020 Luik, Belgique	0684 465 652	100%
Newpharma S.A.	Rue Basse-Wez 315/317	4020 Luik, Belgique	0838 666 156	100%
Northlandt S.A.	Moortelstraat 9	9160 Lokeren, Belgique	0459 739 517	100%
N'Situ Pelende SASU	Av. Pierre Mulele 17, bureau 203, Infinity Center, Commune de Gombe	Kinshasa, République démocratique du Congo	CD/KNG/RCCM/21-B-01787	100%
Okay City S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0820 198 247	100%

Pegotrans SRL	Kloosterstraat 58	2275 Lille, Belgique	0861 967 437	100%
Point Carré Belgium SRL ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	6820 Merchtem, Belgique	0823 409 244	100%
Point Carre Franchise SRL ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	6820 Merchtem, Belgique	0466 709 758	100%
Point Carre International S.A. ⁽¹⁾	Route d'Arlon 6	8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg	B151070	100%
Point Carre S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	6820 Merchtem, Belgique	0454 642 859	100%
Pointfosses SRL ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	6820 Merchtem, Belgique	0552 923 556	100%
Puur S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0544 328 861	100%
Quarry Bay S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0578 904 710	100%
Retail Partners Colruyt Group S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0413 970 957	100%
Roe col S.A.	Spieveldstraat 4	9160 Lokeren, Belgique	0849 963 488	100%
Roelandt S.A.	Warandestraat 5	9240 Zele, Belgique	0412 127 858	100%
Samhati S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0760 300 846	100%
Savanne S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0887 174 272	100%
Savermo S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0503 777 616	100%
Smart Innovation S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 516	100%
Smartvalue Development SRL	Strada Rahovei 11	400212 Judet Cluj, Roumanie	43506711	100%
Smartvalue Distribution SRL	Rue du Charbonnage 10, boîte B2	4020 Liège, Belgique	1004 124 303	100%
Smartvalue S.A.	Rue du Charbonnage 10, boîte B2	4020 Liège, Belgique	0821 903 467	100%
Smartvalue Services SRL	Str. Ion Vidu 2, Ap. SAD 1	300225 Timisoara, Roumanie	34850154	100%
SmartWithFood S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0739 913 228	100%
Société Agricole de Meester SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0429 662 290	100%
Solisaco SRL ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0676 889 061	100%
Solomeo S.A. ⁽¹⁾	Hulstsestraat 6	2431 Laakdal, Belgique	0715 656 991	100%
Solocious S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0448 692 207	100%
Somnium S.A. ⁽¹⁾	Hulstsestraat 6	2431 Laakdal, Belgique	0715 657 090	100%
Sukhino S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 443 302	100%
Supermarkt De Belie SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0433 756 581	100%
Symeta Hybrid S.A.	Interleuvenlaan 50	3001 Heverlee, Belgique	0867 583 935	100%
Terdeco SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0462 018 027	100%
The Fashion Society S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0553 548 910	100%
Usimex-Invest S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0400 180 923	100%
Valfrais S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0418 935 773	100%
Versatelier S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0795 538 669	100%
Villers DIS SCI	Boulevard du 13 Juin 1944, 21	14310 Villers-Bocage, France	432 221 349	100%
VinoCol S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0760 300 252	100%
Vleba S.A.	Kloosterstraat 58	2275 Lille, Belgique	0434 620 475	100%
Vlevico S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0422 846 259	100%
Walcodis S.A.	Rue Du Parc Industriel 34	7822 Ath, Belgique	0829 176 784	100%
Wamo SRL ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0448 458 813	100%
Witeb 1 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0697 694 571	100%
Witeb 2 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0699 852 426	100%
Witeb 3 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0726 754 187	100%
Witeb 4 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0747 601 566	100%
Witeb 5 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0761 776 335	100%
WV1 SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0627 969 585	100%
WV2 SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0627 973 149	100%
WV3 SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0477 728 760	100%
X-Fashion S.A. ⁽¹⁾	Route d'Arlon 6	8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg	B161246	100%

Xgo S.A. ⁽¹⁾	Route d'Arlon 6	8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg	B135233	100%
Z+H2B S.A.	Statiestraat 133-139	2070 Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht, Belgique	0792 393 097	100%
Z+PHARMA S.A.	Statiestraat 131	2070 Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht, Belgique	0453 060 967	100%
ZEB Luxembourg S.A. ⁽¹⁾	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B157583	100%
Zebulah S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0818 345 349	100%
Zeeboerderij Westdiep SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Halle, Belgique	0739 918 869	80%
Zimpo S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0685 500 978	100%

(1) Pour ces sociétés, les résultats sont comptabilisés du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025.

34.3 Coentreprises

Achilles Dott BV ⁽¹⁾	Borchtstraat 30	2800 Malines, Belgique	0691 752 926	24,80%
Aera Payment & Identification AS ⁽¹⁾⁽²⁾	Askekroken 11	0277 Oslo, Norvège	917351538	21,55%
Apopharma S.A.	Rue de l'Arc-en-Ciel 14	1308 La Chaux (Cossonay), Suisse	CHE-381 251 553	65,00%
Bon Group NV ⁽¹⁾⁽²⁾	Arianelaan 25	1200 Sint-Lambrechts-Woluwe, Belgique	0736 373 223	45,65%
De Leiding BV ⁽¹⁾	Ambachtsweg 36	9820 Merelbeke-Melle, Belgique	0694 734 685	99,50%
Intake BV	Quellinstraat 12, boîte 6	2018 Anvers, Belgique	0767 722 633	94,16%
Olda NV ⁽¹⁾	Villalaan 96	1500 Halle, Belgique	1018 711 618	50,00%
Vasco International Trading BV ⁽¹⁾	Industrieweg 22B	4153 Beesd, Pays-Bas	96026545	33,33%
WREB Redevelopment BV ⁽¹⁾	Kouter 3	9790 Wortegem-Petegem, Belgique	1019 046 960	50,00%

(1) Ces sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre et sont reprises à cette date dans les états financiers consolidés.

(2) Ces sociétés concernent une sous-consolidation.

34.4 Entreprises associées

AgeCore S.A. ⁽¹⁾	Rue de la Synagogue 33	1204 Genève, Suisse	CHE-222 427 477	20,00%
DreamLand NV ⁽²⁾	Jozef Huysmanslaan 59	1651 Beersel, Belgique	0448 746 645	25,00%
Scallog SAS ⁽³⁾	Rue du Port 15	92000 Nanterre, France	791 336 076	23,73%
Smartmat NV ⁽¹⁾⁽⁴⁾	Dok-Noord 6	9000 Gent, Belgique	0841 142 626	41,36%
The Seaweed Company BV ⁽¹⁾⁽⁴⁾	Polarisavenue 130, unit 0.3	2132JX Hoofddorp, Pays-Bas	72339225	84,05%
Virya Energy NV ⁽¹⁾⁽⁴⁾	Villalaan 96	1500 Halle, Belgique	0739 804 548	30,00%

(1) Ces sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre et sont reprises à cette date dans les états financiers consolidés.

(2) Cette société clôture son exercice au 31 décembre et est reprise au sein des états financiers consolidés sur la base d'une situation intermédiaire au 31 mars.

(3) Cette société clôture son exercice au 30 juin et est reprise au sein des états financiers consolidés sur la base d'une situation intermédiaire au 31 mars.

(4) Ces sociétés concernent une sous-consolidation.

CHAPITRE IV :
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE
ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

4.0. ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

État consolidé de la situation financière

(en millions EUR)	Note	31.03.25	31.03.24
Goodwill	9.	449,2	415,3
Immobilisations incorporelles	10.	423,0	396,2
Immobilisations corporelles	11.	3.123,4	2.951,2
Participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	269,0	260,1
Actifs financiers	14.	27,3	26,8
Actifs d'impôt différé	17.	13,0	16,3
Autres créances	19.	43,0	48,2
Total des actifs non courants		4.347,9	4.114,1
Stocks	18.	776,0	757,8
Créances commerciales	19.	539,8	566,6
Actifs d'impôt exigible		16,5	15,4
Autres créances	19.	92,4	104,0
Actifs financiers	14.	65,3	226,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20.	626,8	774,6
Actifs des activités non poursuivies	16.	-	12,5
Total des actifs courants		2.116,8	2.457,1
TOTAL DES ACTIFS		6.464,7	6.571,2
Capital		384,7	379,0
Réserves et résultats reportés		2.787,6	2.794,5
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		3.172,3	3.173,6
Participations ne donnant pas le contrôle		(0,4)	(0,1)
Total des capitaux propres	21.	3.171,9	3.173,4
Provisions	23.	10,2	19,7
Passifs relatifs aux avantages du personnel	24.	71,7	92,7
Passifs d'impôt différé	17.	96,3	92,6
Passifs productifs d'intérêts et autres passifs	25., 26.	755,6	812,6
Total des passifs non courants		933,8	1.017,6
Provisions	23.	0,7	0,4
Passifs productifs d'intérêts	25.	206,9	211,9
Dettes commerciales	26.	1.385,7	1.406,1
Passifs d'impôt exigible		29,8	33,7
Passifs relatifs aux avantages du personnel et autres passifs	26.	735,8	719,0
Passifs liés à des activités non poursuivies	16.	-	8,9
Total des passifs courants		2.359,0	2.380,1
Total des passifs		3.292,8	3.397,7
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		6.464,7	6.571,2

Compte de résultats consolidé

(en millions EUR)	Note	2024/25	2023/24
Chiffre d'affaires	3.	10.963,4	10.844,8
Coût des marchandises vendues	3.	(7.675,9)	(7.614,3)
Marge brute		3.287,5	3.230,4
Autres produits d'exploitation	4.	164,4	188,6
Services et biens divers	5.	(767,3)	(769,7)
Avantages du personnel	6.	(1.786,8)	(1.703,4)
Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants		(412,1)	(423,2)
Autres charges d'exploitation	4.	(39,2)	(52,9)
Résultat d'exploitation (EBIT)		446,4	469,8
Produits financiers	7.	37,1	33,2
Charges financières	7.	(36,6)	(36,2)
Résultat financier net		0,5	(3,0)
Quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12.,13.	0,2	709,1
Résultat avant impôts		447,1	1.175,9
Impôts sur le résultat	8.	(112,7)	(104,3)
Résultat de l'exercice des activités poursuivies		334,4	1.071,6
Bénéfice de l'exercice des activités non poursuivies	16.	2,6	(20,9)
Résultat de l'exercice		337,0	1.050,7
Attribuable à :			
Participations ne donnant pas le contrôle		(0,3)	(0,2)
Actionnaires de la société mère		337,3	1.050,9
Bénéfice par action – de base et dilué (en EUR) - des activités poursuivies	22.	2,71	8,50
Bénéfice par action – de base et dilué (en EUR) - des activités non poursuivies	22.	0,02	(0,17)
Bénéfice par action – de base et dilué (en EUR)	22.	2,73	8,33

4.1. Résultat - Dividende par action (participante)

(Source : rapport annuel **SA Colruyt Group 2024-2025**)

	Exercice 2024/2025	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020
Nombre d'actions émises	124.497.858	134.077.688	133.839.188	136.154.960	138.432.588
Nombre d'actions participantes	120.910.372	127.389.708	128.993.335	134.333.960	135.632.720
COLRUYT GROUP SA - (BGAAP) (1)					
Résultat d'exploitation	0,748	161,49	174,19	236,75	370,55
Résultat avant impôts	2.146,19	1.815,49	233,44	486,92	887,51
Bénéfice net (<i>en EUR millions</i>)	2.146,49	1.810,57	226,58	467,63	830,39
Bénéfice net/action (<i>en EUR</i>)	17,24	13,5	1,69	3,43	6,00
COLRUYT GROUP - (IFRS) (2)					
Résultat d'exploitation (EBIT)	446,0	279,0	375,20	523,50	511,4
Résultat avant impôts/action	3,59	2,01	2,85	3,82	4,06
Bénéfice net, part du groupe (<i>en EUR millions</i>)	334,0	201,0	287,30	415,30	431,0
Bénéfice net/action (<i>en EUR</i>)	2,71	1,57	2,16	3,06	3,14
Dividende brut/action (<i>en EUR</i>)	1,38	0,80	1,10	1,47	1,35

	2024/2025 IFRS	2022/2023 IFRS	2021/2022 IFRS	2020/2021 IFRS	2019/2020 IFRS
Nombre d'actions					
Nombre d'actions émises	124.497.858	134.077.688	133.839.188	136.154.960	138.432.588
Actions détenues par la société (3)	3.587.486	6.687.980	4.845.853	1.821.153	2.799.868
Actions détenues par les filiales (ne donnant pas droit à un dividende)	0	0	0	0	0
Solde	120.910.372	127.389.708	128.993.335	134.333.807	135.632.720
Moyenne pondérée des actions participantes (au 31/03) (4)	123.489.687	127.967.641	132.677.085	135.503.424	137.279.011

(1) Chiffres BGAAP en EUR Mio incluant les éléments uniques.

(2) Chiffres IFRS en EUR Mio hors éléments uniques.

(3) Situation au 12/6.

(4) Calculé sur la base du nombre d'actions participantes, déduction faite des actions participantes détenues par la société et par ses filiales (sans droit de dividende).

4.2. État consolidé des flux de trésorerie

État consolidé des flux de trésorerie

Les montants présentés ci-dessous incluent aussi bien les activités poursuivies que les activités non poursuivies.

(en millions EUR)	Note	2024/25	2023/24
Bénéfice avant impôts		447,1	1.152,7
Ajustements pour :			
Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants		412,1	430,3
Produits financiers et charges financières	7.	(0,5)	3,6
Quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	(0,2)	(709,1)
Moins-values/(plus-values) sur la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	4.	(7,2)	(7,5)
Décote sur l'augmentation de capital réservée au personnel		0,8	2,5
Autres		(4,0)	(3,2)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement et des provisions		848,1	869,2
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances		55,1	(2,0)
Diminution/(augmentation) des stocks		(18,3)	16,3
(Diminution)/augmentation des dettes commerciales et autres passifs		(27,2)	80,5
(Diminution)/augmentation des provisions et passifs relatifs aux avantages du personnel		(3,8)	58,2
Dividendes perçus	7.	1,0	584,9
Impôts payés sur le résultat		(116,3)	(91,4)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		738,6	1.515,7
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2., 10., 11.	(478,7)	(433,8)
Regroupements d'entreprises (réduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis)	15.	(47,7)	(180,9)
Désinvestissements d'entreprises (réduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés)		5,9	86,2
Augmentation de la participation dans le capital des entreprises associées et coentreprises	12., 13.	(15,7)	(1,9)
Remboursements de capital des entreprises associées et coentreprises	12., 13.	0,3	345,0
(Acquisitions)/cessions d'actifs financiers	14.	167,5	(186,8)
(Prêts consentis)/remboursement de prêts consentis		(3,4)	(3,6)
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		14,7	32,9
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(357,0)	(342,9)
Produits de l'émission d'actions	21.	5,7	8,8
Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle		-	(0,4)
Rachat d'actions propres		(176,0)	(93,2)
Nouveaux emprunts	25.	25,5	58,9
Remboursement d'emprunts	25.	(139,3)	(417,5)
Intérêts payés		(21,6)	(23,5)
Intérêts perçus		22,8	14,5
Remboursement des dettes de contrats de location	25.	(76,4)	(69,2)
Dividendes payés	21.	(171,1)	(226,5)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(530,4)	(748,2)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(148,8)	424,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er avril		775,5	352,7
Effet des modifications du périmètre de consolidation		-	(1,8)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 MARS	20., 16.	626,7	775,4

CHAPITRE V :
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE
ET LES PERSPECTIVES DE L'ÉMETTEUR

5.0. Évolutions récentes et perspectives

Pour l'évolution récente et les prévisions de la société émettrice, nous renvoyons aux prévisions dans l'Allocution du Président à l'occasion de l'Assemblée générale du 24 septembre 2025.

Lors de l'Assemblée générale, un dividende brut total de EUR 1,38 par action a été approuvé pour l'exercice 2024/25, à verser à partir du 30 septembre 2025.

Les renouvellements de mandat / nominations suivants ont également été approuvés :

- *Le mandat d'administrateur de la S.A. Korys Business Services II a été renouvelé pour quatre ans. Madame **Hilde Cerstelotte** reprend le mandat de représentant permanent à Frans Colruyt, qui quitte ses fonctions d'administrateur. Le Conseil d'administration a remercié Frans Colruyt pour ses années de contribution à la mise en œuvre de la stratégie à long terme du groupe.*
- *Le mandat d'administrateur de la S.A. Korys Business Services I, ayant pour représentant permanent M. **Senne Hermans**, a été renouvelé pour quatre ans.*
- *Le mandat d'administrateur indépendant de la SRL 7 Capital, ayant pour représentante permanente Mme **Chantal De Vrieze**, a été renouvelé pour deux ans.*
- *Le mandat d'administrateur indépendant de la SRL Fast Forward Services, ayant pour représentante permanente Mme **Rika Coppens**, a été renouvelé pour quatre ans.*
- *Le mandat d'administrateur indépendant de la SRL Rudann, ayant pour représentant permanent M. **Rudi Peeters**, a été renouvelé pour quatre ans.*
- *Le mandat de commissaire pour Colruyt Group de la SRL Ernst&Young Réviseurs d'entreprises (B00160), dont le numéro d'entreprise est 0446.334.711, indirectement représentée par Mme **Eef Naessens**, a été renouvelé pour trois exercices, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2028.*

Pour un aperçu de tous les résultats des votes, veuillez vous référer au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire, qui sera bientôt publié sur notre site web.

Au cours de l'Assemblée générale, les résultats annuels et les réalisations de l'exercice 2024/25 ont été résumés, tels qu'ils figurent dans le rapport annuel et le communiqué de presse relatif aux résultats annuels. Dans le rapport annuel, les activités ont pour la première fois été scindées par domaine d'expertise, tandis que le rapport de durabilité a été établi pour la première fois conformément à la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité.

Le président Jef Colruyt a commencé par remercier l'équipe de direction pour son travail acharné et l'a félicitée pour la valeur ajoutée générée en termes de société, d'environnement et d'économie. Il a également remercié tous les collaborateurs pour leur implication au quotidien et les quelque quatre millions de clients hebdomadaires pour leur confiance permanente.

Le président a assuré que même en période de turbulences et d'incertitudes, le groupe restait fidèle à sa spécificité, fondée sur sa nature optimiste et sa croyance dans les individus et les opportunités. Jef Colruyt : « Le groupe emploiera toutes ses forces et son savoir-faire en vue de continuer à créer une valeur ajoutée durable. Principalement en veillant à ce que les clients aient accès à une alimentation abordable et en mettant l'accent sur la durabilité, l'ancre local et la santé. De concert avec les collaborateurs, les

fournisseurs et les investisseurs, et toujours dans une perspective à long terme. Dans ce cadre, l'entreprise doit utiliser les moyens disponibles de la manière la plus pertinente et la plus productive possible et continuer à investir dans l'innovation tout au long de la chaîne de distribution. La poursuite du développement de l'offre en matière de prévention de la santé, que le Conseil d'administration soutient pleinement, en est un bon exemple. »

Stefaan Vandamme, CFO, a présenté les principaux résultats financiers, ventilés pour la première fois cette année selon les secteurs opérationnels révisés, à savoir « Food », « Santé & Bien-être et Non-food », et enfin « Activités de groupe, Real Estate et Énergie ».

Ensuite, le CEO Stefan Goethaert s'est penché sur le nouveau plan stratégique de Colruyt Group, qui s'inscrit dans le prolongement de ce qui existait déjà, avec des objectifs plus concrets et actualisés et une orientation plus précise. Stefan Goethaert : « Nous avons choisi de poursuivre notre développement en tant que distributeur mettant l'accent sur l'alimentation et la santé. À ce titre, nous entendons poursuivre notre croissance, notamment en renforçant notre présence en milieu urbain et sur le marché B2B. Nous allons toucher encore plus de clients à travers une offre en magasin plus adaptée à leurs besoins et une offre plus large en matière de prévention de la santé. »

Parallèlement, Colruyt Group entend se différencier encore plus sur le marché et faire la différence en fournissant des efforts supplémentaires en faveur d'un entrepreneuriat durable et d'une consommation réfléchie. Stefan Goethaert : « Par exemple, les emballages moins nombreux et plus respectueux de l'environnement, la transition vers les protéines végétales ou la restauration de la biodiversité. Nous investissons également dans la poursuite de la digitalisation de nos services, notamment en continuant à développer notre app Xtra. En outre, nous mettrons encore plus l'accent sur la simplification de notre organisation et de nos processus afin de pouvoir réaliser davantage avec moins de moyens et d'énergie. Une dernière manière de nous différencier consiste à renforcer le leadership dans l'ensemble de l'organisation. »

À l'instar de l'année dernière, le CEO s'est adressé aux organes politiques en Belgique. Stefan Goethaert : « Je demande à nos responsables politiques de faire preuve de plus de fierté à l'égard des entreprises qui créent de la valeur ajoutée en Belgique et de les soutenir pour qu'elles puissent être compétitives à la fois à l'échelle nationale et internationale. Harmonisez et simplifiez les commissions paritaires existantes dans le secteur du commerce en vue de créer à nouveau un système équitable en termes de conditions salariales et de travail. Afin de préserver notre position concurrentielle vis-à-vis de nos pays voisins, nous demandons aux autorités fédérales et régionales de ne plus introduire sans cesse, et sans concertation, de nouvelles taxes environnementales, qui vont souvent plus vite ou plus loin que les exigences européennes. Cette lasagne de taxes environnementales existantes et nouvelles fait peser sur nos entreprises des coûts faramineux, qui pourraient atteindre plus de 750 millions d'euros par an pour l'ensemble du secteur, risquant de mettre totalement à mal la position concurrentielle des entreprises belges. »

Ensuite, le CEO a présenté une nouvelle fois les quatre domaines de spécialisation dans lesquels Colruyt Group est actif : Food, Santé & Bien-être, Non-food et Énergie.

Les évolutions dans le domaine Food au cours de l'exercice écoulé ont été présentées par Jo Willemyns, COO Food Retail et Directeur général de Colruyt Meilleurs Prix. Le commerce de détail alimentaire représentait toujours quelque quatre cinquièmes du chiffre d'affaires total du groupe. Sur un marché en stagnation et en même temps très compétitif, Colruyt Meilleurs Prix a vu son chiffre d'affaires légèrement diminuer et a subi une certaine pression sur ses marges. Néanmoins, la plus grande enseigne du groupe a continué à mettre résolument l'accent sur sa promesse des meilleurs prix. Jo Willemyns a également expliqué comment quinze des 54 magasins Match et Smatch repris avaient déjà été transformés dans leur formule définitive. Jo

Willemyns : « Nous avons déterminé la destination finale pour les autres sites également. Avec l'apport de ces nouveaux magasins, le groupe sera désormais mieux représenté en Wallonie et à Bruxelles. »

*Puis, le CEO Stefan Goethaert a exposé le rôle crucial joué par le groupe dans l'ancrage de la **production agricole belge**. « En tant que seul détaillant belge, nous optons pour des produits agricoles belges, issus de 6.000 entreprises agricoles, à chaque fois que nous le pouvons. La viande fraîche, le lait et les œufs proviennent presque exclusivement de notre pays, tout comme l'immense majorité des fruits et légumes. Ainsi, nous avons l'assurance d'un approvisionnement continu et les producteurs ont la garantie de débouchés à long terme, ce qui leur procure de la marge pour investir dans l'innovation et la durabilité. Parallèlement, nous continuons à investir dans nos départements de production, où nous pouvons compter sur 1 300 collaborateurs et des dizaines d'années d'expérience dans le développement, la production et l'emballage de denrées alimentaires. Nous y investissons beaucoup dans la qualité, l'efficacité et la durabilité à travers de nombreux projets. »*

*Dans le **domaine Santé & Bien-être**, la chaîne de clubs de fitness Jims a enregistré, pour la deuxième année consécutive, une hausse de son chiffre d'affaires de près de 25 % sur base comparable. Après l'acquisition de 40 clubs à NRG, Jims est devenu le deuxième acteur du fitness sur le marché belge. La pharmacie en ligne Newpharma a également enregistré, pour la deuxième année consécutive, une forte croissance de son chiffre d'affaires sur base comparable, et prévoit la poursuite de sa croissance dans les produits de beauté, de soins de la peau et l'alimentation animale.*

*Stefaan Vandamme, CFO, s'est concentré sur les évolutions dans le **domaine Non-food**. Sur un marché de la mode en légère contraction marqué par une inflation limitée, le groupe de mode The Fashion Society (connu entre autres pour Zeb) a renoué avec la croissance après deux saisons difficiles. Le groupe peut même se targuer d'avoir réalisé la plus haute rentabilité du marché belge de la mode. Sur un marché du vélo qui poursuit sa contraction au gré de la baisse des volumes, Bike Republic est parvenue à conserver sa part de marché et demeure le plus grand réseau de magasins de vélos multimarques de Belgique.*

*Enfin, dans le **domaine Énergie**, le CEO Stefan Goethaert a mis en lumière les développements de la holding énergétique Virya Energy, dans laquelle le groupe détient une participation de 30 %. La première pierre de Hyoffwind, la première usine belge de production industrielle d'hydrogène vert, a été posée à Zeebrugge. Comptant pas moins de 326 points de recharge, la nouvelle plaine de recharge située au siège de Colruyt Group à Hal est l'une des plus grandes d'Europe. Cette plaine de recharge contribuera à faciliter la transition vers une mobilité plus verte et aidera le groupe à réaliser son ambition de transport à zéro émission d'ici 2030.*

Lors de l'Assemblée générale, des précisions ont également été apportées sur les prévisions pour l'exercice 2025/26.

Colruyt Group prévoit que le contexte macroéconomique demeurera riche en défis et incertain. Parallèlement, le groupe s'attend à ce que le marché du détail belge reste très compétitif.

Outre la pression élevée sur les prix et les promotions, la compétitivité est encore renforcée par divers changements intervenus dans le paysage de la distribution belge ces dernières années, tels que les ouvertures dominicales et la suppression du jour de repos obligatoire. Sur cette base, Okay a décidé d'ouvrir le dimanche à partir de janvier 2026.

Par ailleurs, les différences de conditions de travail entre les diverses commissions paritaires au sein de la distribution constituent un désavantage concurrentiel substantiel auquel il convient de remédier. Y apporter du changement requiert manifestement du temps.

Au cours des cinq premiers mois de l'exercice, la part de marché commune de Colruyt Meilleurs Prix, Comarché, Okay et Spar a diminué d'environ 35 points de base (de 29,2 % à 28,9 %).

Malgré les défis précités, Colruyt Group aspire toujours à ce que le résultat d'exploitation et le résultat net de l'exercice 2024/25 restent stables au cours de l'exercice 2025/26. Abstraction faite, à chaque fois, des activités de commerce de détail intégrées françaises et des effets uniques éventuels, à l'exception d'un effet positif unique de EUR 10 à 15 millions lié à Foodbag à la suite du changement de méthode de consolidation (présentée en tant que quote-part dans le résultat des participations). Le groupe prévoit une baisse du résultat d'exploitation au premier semestre qui sera compensée au second semestre.

Abstraction faite des activités de commerce de détail intégrées françaises, le résultat d'exploitation des activités poursuivies s'élevait à environ EUR 470 millions et le résultat net à environ EUR 350 millions au cours de l'exercice 2024/25.

Les chiffres de l'exercice 2024/25 seront retravaillés à des fins de comparabilité étant donné que les activités de commerce de détail intégrées françaises seront présentées en tant qu'activités non poursuivies au cours de l'exercice 2025/26. Au cours de l'exercice 2024/25, la perte opérationnelle des activités de commerce de détail intégrées françaises s'élevait à environ EUR 20 millions et la perte nette avoisinait EUR 15 millions.

Colruyt Group entend poursuivre le renforcement de sa position sur le marché du détail afin de continuer à créer ensemble une valeur ajoutée durable. Le groupe continuera à mettre l'accent sur la croissance de l'ensemble de ses activités (entre autres par l'expansion, par l'intégration d'acquisitions antérieures et par des opportunités ciblées). Par ailleurs, Colruyt Group mettra également l'accent, durant les années à venir, sur l'augmentation de la productivité commune, sur le rendement des dépenses d'investissement, ainsi que sur la poursuite de la réduction du fonds de roulement nécessaire.

Colruyt Meilleurs Prix continuera à jouer son rôle sociétal et à appliquer de manière cohérente sa promesse des meilleurs prix. L'accent mis en permanence sur l'efficacité et la maîtrise des coûts opérationnels permettra à Colruyt Meilleurs Prix de continuer à tenir sa promesse envers ses clients.

5.1. Données boursières récentes (cours de clôture)

	Exercice 2024/2025	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020
Cours minimum	34,62	20,37	34,16	47,92	40,97
Date	9/1/2025	14/12/2022	08/03/2022	01/07/2020	12/03/2020
Cours maximum	48,00	40,89	52,02	60,00	67,50
Date	4/9/2024	11/04/2022	09/06/2021	12/05/2020	07/06/2019
Volume journalier moyen	85.947	296.105	206.101	193.832	265.290

Cours de bourse au 09/10/2025 : EUR 32,32.

Le cours de bourse de l'action peut être consulté sur le site web www.euronext.com, en tapant « Colruyt » ou « COLR » sous la rubrique de recherche.

Historique du cours de bourse (5 ans) :



Source : www.euronext.com

5.2. Rapport annuel

Le dernier rapport annuel a trait à l'exercice 2024/2025 (du 01/04/2024 au 31/03/2025 inclus) et est disponible sur le site web www.colruytgroup.com. Un exemplaire écrit peut également être demandé à la direction financière.

Les dernières informations financières sur la société peuvent être consultées sur le site web <https://www.colruytgroup.com/wps/portal/cg/fr/accueil/investisseurs/rapportannuel>.

ANNEXES :



<<Nom>> << Prénom>>
<<Rue>> <<N°>> <<Boîte>>
<<code postal>> < <Commune>>
<<Pays >>

<<N° de pers.>>

Hal, le 20 octobre 2025

Madame, Monsieur,

Concerne : **AUGMENTATION DE CAPITAL Colruyt réservée aux membres du personnel de Colruyt Group.**

En tant que membre du personnel de Colruyt Group, vous pouvez, comme chaque année, souscrire à une augmentation de capital de la SA Colruyt Group, selon les modalités suivantes :

- Le prix de souscription est de **30,45 euros** par action. À titre d'information : le cours boursier moyen sur Euronext Bruxelles durant les 30 jours précédent l'Assemblée générale extraordinaire du 9/10/2025 s'élevait à 35,45 euros. Une décote ou réduction de 5,00 euros (soit 14,10 %) a été déduite de ce montant.
- Vous pouvez souscrire à **5.000 actions** au maximum.
- Vous pouvez utiliser l'achat de ces actions comme alternative à l'épargne-pension et déduire le montant de cette souscription **à concurrence de 840,00 euros** maximum, de votre revenu imposable de l'année 2025. Vous recevrez une attestation fiscale à cet effet. Attention : vous ne pouvez PAS cumuler la même année la réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur (augmentation de capital réservée au personnel de Colruyt Group) avec la réduction d'impôt pour une épargne-pension conclue par l'intermédiaire d'une institution financière.

Étant donné qu'acheter des actions est un investissement, il est bon de réfléchir à votre profil d'investisseur.

Le type de questions que les banques vous posent lorsqu'elles déterminent votre profil de risque constituent un bon fil conducteur :

- Quelle est ma situation financière actuelle : puis-je me passer ces 5 prochaines années de l'argent que je souhaite investir, même si je dois faire face à des dépenses imprévues pendant cette période ? Si vous avez un doute, il est probablement recommandé de ne pas investir dans des actions.
- Suis-je conscient des éventuels risques associés à un investissement en actions ? Un investissement en actions ou autres produits dérivés peut perdre en valeur au fil du temps. Est-ce acceptable pour moi, si ce n'est pas le cas, il n'est probablement pas recommandé d'investir dans des actions.
- Ai-je suffisamment de connaissances et d'expérience en matière d'investissements ? Suis-je au courant que :
 - o après 5 ans, je devrai obligatoirement ouvrir un compte-titres auprès de l'institution financière de mon choix ;
 - o dans la plupart des institutions financières, je devrai payer chaque année des frais de gestion annuels ;
 - o un éventuel versement annuel de dividendes sur actions est soumis à une retenue d'un précompte mobilier (qui s'élève actuellement à 30 %).

Si vous estimatez avoir le profil pour investir dans des actions, nous vous conseillons de prendre connaissance des « Informations aux membres du personnel », ainsi que du rapport annuel de l'exercice 2024-2025 et des dernières informations financières concernant Colruyt Group, disponibles sur le site web www.colruytgroup.com (sous la section « Investisseurs »).

Pour vous inscrire valablement :

- 1)** Renvoyez les trois formulaires joints (le bulletin de souscription 1 et 2 + la procuration) complétés et signés à la SA Colruyt Group à l'attention de Gestion des Actions- Secrétariat social Colruyt Group- Edingensesteenweg 196, 1500 Hal, au plus tard pour le 19/11/2025
Ou envoyez vos bulletins de souscription et votre procuration par mail (un scan, pas de photo) à aandelenbeheer.loondienst@colruytgroup.com
- 2)** Versez le montant de votre souscription avant le 19/11/25 sur le compte bancaire BE81 0020 1532 2924
Attention ! NOUVEAU numéro de compte bancaire pour l'augmentation de capital 2025
Indiquez **uniquement votre numéro de personnel en communication : XXXX**

Les bulletins de souscription et les paiements que nous recevrons après le 19/11/2025 ne seront plus acceptés !

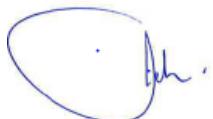
N'attendez donc pas le dernier jour pour vous y souscrire et/ou payer.

Après réception des bulletins, nous vous renverrons par retour de courrier l'exemplaire « bulletin de souscription 1 » à titre de preuve de votre souscription.

À partir du 18/12/2025, les actions que vous aurez souscrites seront également visibles sur le Portal > Moi au sein de l'organisation > Questions d'argent > Consultation des actions > Augmentation de capital.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, contactez la Gestion des actions - Secrétariat social : Christophe Parracino (tél 45074), Greet Plasman (tél. 92835), Ilke Van De Ponseele (tél 58799) ou depuis l'extérieur,appelez le numéro 02/363.55.45.

Pour la SA Colruyt Group



Kris Castelein,
Secrétaire du conseil d'administration

MODALITÉS PARTICULIÈRES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE
LA SA COLRUYT GROUP (ci-après la Société)
RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DE COLRUYT GROUP

OCTOBRE 2025

Émission de maximum 1.000.000 nouvelles actions nominatives sans mention de valeur nominale ; ces actions sont incessibles pendant une période de 5 ans à dater de la souscription, en vertu de l'article 7:204 § 1 du Code des sociétés et des associations. Elles sont toutefois cessibles en cas de licenciement ou de mise à la retraite du membre du personnel-propriétaire, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier, de son conjoint ou de son partenaire cohabitant légal.

Au terme de la période d'incessibilité de 5 ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées au compte-titres du souscripteur. Après l'expiration de la période de blocage de cinq ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées sur le compte-titres du souscripteur. Dans ce cadre, le souscripteur doit respecter la réglementation applicable en matière d'abus de marché (y compris le délit d'initié, la divulgation illicite d'informations privilégiées et la manipulation de marché), en tant que collaborateur d'une entreprise cotée en bourse, et supporter les risques en cas de non-respect de la législation précitée (pour plus d'informations dans ce cadre, voir le doc1.323.155).

La souscription aux actions nouvelles est exclusivement réservée aux membres du personnel de Colruyt Group qui sont en service depuis au moins 6 mois et dont le contrat de travail n'a pas été résilié, ni par l'employeur, ni par le collaborateur.

Les actions nouvelles doivent être entièrement libérées en espèces au moment de la souscription.

L'inscription de ces actions à l'EuroList d'Euronext Brussels sera demandée.

Le prix d'émission (30,45 €) est fixé sur la base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt pendant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 octobre 2025, et après application d'une décote de maximum 20 %. Le prix d'émission de 30,45 € satisfait aux conditions imposées par l'Administration des Contributions (circulaire du 21 juin 1995). La réduction de prix ne constitue donc pas un avantage imposable.

Chaque membre du personnel a la possibilité de souscrire à 5.000 actions au maximum. Si le nombre de souscriptions excède le nombre maximum de 1.000.000, il sera procédé à une répartition.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices de la société à partir de l'exercice 2025-2026 en cours (à compter du 1er avril 2025).

<<Nom>> << Prénom>>
<<Rue>> <<N°>> <<Boîte>>
<<code postal>> < <Commune>>
<<Pays >>

Numéro de personnel
Ci-après : le souscripteur

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 1

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU SOUSCRIPTEUR APRÈS SIGNATURE PAR LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE OU PAR SON MANDATAIRE (tient lieu de preuve de votre souscription)

ÉMISSION D'ACTIONS
réservée aux membres du personnel de Colruyt Group

Je soussigné(e), ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la SA Colruyt Group (ci-après dénommée la « Société »), déclare souscrire, au prix de 30,45 € par titre, à _____ actions sans mention de valeur nominale de la Société, jouissance le 1er avril 2025, représentant un montant total _____ €, **À PAYER AVANT le 19/11/2025 sur le compte BE81 0020 1532 2924**
(attention : nouveau numéro !).

J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'article 7:204 du Code des sociétés et des associations, compte tenu des exceptions (cf. modalités) qui y sont prévues, celles-ci étant mon licenciement ou ma mise à la retraite, mon décès ou celui de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal, mon invalidité ou celle de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal. Je demande par la présente de convertir ces actions en actions dématérialisées au terme de ladite période de cinq ans.

J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions soient transférées à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là et à en communiquer le numéro au service Gestion des actions - Secrétariat social de la Société.

Je déclare qu'après le transfert des actions sur un compte-titres ouvert par moi-même, je respecterai la réglementation applicable en matière d'abus de marché (y compris le délit d'initié, la divulgation illicite d'informations privilégiées et la manipulation de marché), en tant que collaborateur d'une entreprise cotée en bourse, et supporterai les risques en cas de non-respect de la législation précitée (pour plus d'informations dans ce cadre, voir le doc1.323.155

Fait à _____ le _____ 2025

Signature du souscripteur

Signature de la société émettrice ou de son mandataire

SA COLRUYT GROUP
Société anonyme
Dont le siège est établi à : Edingensesteenweg, 196 - 1500 Hal
RPM Bruxelles – T.V.A. BE-0400.378.485
(Ci-après dénommée la « Société »)

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 2

EXEMPLAIRE DESTINÉ À LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE OU SON MANDATAIRE

ÉMISSION D'ACTIONS réservée aux membres du personnel de Colruyt Group

Je soussigné(e),

N° pers. :

domicilié(e) à :

Ci-nommé : le Souscripteur

Ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la société, déclare souscrire, au prix de 30,45 € par titre, à _____ actions sans mention de valeur nominale de la Société, jouissance le 1er avril 2025, représentant un montant total de _____ €, **À PAYER AVANT LE 19/11/2025 sur le numéro de compte BE81 0020 1532 2924 (attention : nouveau numéro !).**

Je souhaite que ces actions soient inscrites à mon nom dans le registre des actionnaires de la Société. J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'article 7:204 du Code des sociétés et des associations, compte tenu des exceptions (cf. modalités) qui y sont prévues, celles-ci étant mon licenciement ou ma mise à la retraite, mon décès ou celui de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal, mon invalidité ou celle de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal. Au terme de cette période d'incessibilité de 5 ans, je demande par la présente de convertir les actions auxquelles je souscris en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions soient transférées à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là et à en communiquer le numéro au service Gestion des actions - Secrétariat social de la Société.

Je déclare qu'après le transfert des actions sur un compte-titres ouvert par moi-même, je respecterai la réglementation applicable en matière d'abus de marché (y compris le délit d'initié, la divulgation illicite d'informations privilégiées et la manipulation de marché), en tant que collaborateur d'une entreprise cotée en bourse, et supporterai les risques en cas de non-respect de la législation précitée (pour plus d'informations dans ce cadre, voir le doc1.323.155

Fait à _____ le _____ 2025

Signature du souscripteur	Signature de la société émettrice ou de mandataire
---------------------------	--

À renvoyer avec les bulletins de souscription 1 et 2

PROCURATION POUR LA SOUSCRIPTION À L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Numéro de personnel : <<N° de pers.>>

Le/La soussigné(e), <<nom>> <<prénom>>

domicilié(e) à : <<Code postal>> <<Commune>>

<<rue>> <<N°>> <<BP>>

donne par la présente procuration à :

Messieurs Kris CASTELEIN , Mathias AERTSEN et Lowie DEKREM et madame Juna JACQUEMIN qui élisent chacun domicile au siège de la SA Colruyt Group (ci-après dénommée la « Société »), à Edingensesteenweg 196, 1500 Hal

Ci-après dénommés, chacun séparément, le « mandataire ».

à qui il/elle confie tous pouvoirs pour le/la représenter, avec pouvoir d'agir séparément et faculté de substitution, lors de la passation de l'acte en vue de l'augmentation de capital de la Société en date du 18 décembre 2025 réservée aux membres du personnel de Colruyt Group.

Par conséquent, le mandataire se charge de la mission suivante :

- a. souscrire en capital, au nom et pour le compte du soussigné, à [] actions, sans mention de valeur nominale, de la Société, jouissance 1er avril 2025, au prix de 30,45 € par titre et selon les modalités exposées dans l'information au personnel à ce sujet.
- b. assister à la réunion du Conseil d'administration qui décide de cette augmentation de capital.

À cette fin, passer et signer tous actes et procès-verbaux, élire domicile, désigner quelqu'un à sa place, et de manière générale, faire tout ce qui s'avérera utile ou nécessaire pour l'exécution de cette charge, avec promesse de ratification.

Fait à -----, le -----/-----/2025

* Bon pour procuration (**mention manuscrite**) :

Signature : -----